

## ARRETE DU PRESIDENT

/

**2026-AI85**

**Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gérard TENAUD, 9<sup>ème</sup> vice-président.**

**Le président** de la Communauté de communes Vie et Boulogne  
24, rue des Landes  
85170 LE POIRÉ-SUR-VIE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-9,

Vu la séance du Conseil communautaire du 30 mars 2026, au cours de laquelle Monsieur Gérard TENAUD a été élu 9<sup>ème</sup> vice-président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au président et au Bureau,

Considérant que le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

## ARRETE

**Article 1** : Monsieur Gérard TENAUD, 9<sup>ème</sup> vice-président, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Gestion du réseau intercommunal des médiathèques
- Acquisition et gestion des fonds documentaires et multimédias permettant l'accès à la culture et son développement.
- Acquisition, entretien et maintenance des matériels et logiciels spécifiques aux bibliothèques
- Signature de convention avec les communes pour les locaux et les mobiliers mis à disposition
- Enseignement musical aux élèves des écoles élémentaires et soutien aux associations d'enseignement musical

**Article 2** : Délégation permanente est donnée à Monsieur Gérard TENAUD à l'effet de signer et prendre au nom du président tous les actes, décisions, conventions, documents, correspondances, engagements et liquidations comptables relevant des domaines de sa délégation de fonction.

**Article 3** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au préfet de la Vendée, au comptable de la Collectivité. Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Communauté de communes Vie et Boulogne et notifié à l'intéressé.

Fait au Poiré sur Vie, le 31 mars 2026.



Le président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes 6 allée de l'Île-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le  
Signature de l'intéressé(e)